

THE MIRACLE SKIN

Les Visages The Miracle Skin

PROGRAMME AMBASSADRICES

Conditions de participation & cahier des charges contenu

3 MOIS | 12 VIDÉOS PRINCIPALES | 4 SUIVIS PHOTO | FICHIERS BRUTS

Document de cadrage opérationnel - version 1.0

1. Le principe du programme

Les Visages The Miracle Skin est un programme de création de contenu ouvert à toutes les personnes sélectionnées, qu'elles soient déjà clientes ou qu'elles souhaitent découvrir la marque. La participante reçoit une sélection de soins adaptée à sa peau. En contrepartie, elle s'engage à documenter son expérience et à remettre à The Miracle Skin les contenus définis dans le présent cahier des charges.

La publication sur les réseaux sociaux personnels de la participante n'est pas obligatoire. Les contenus sont créés avant tout pour être remis à The Miracle Skin.

2. Durée et volume de contenu

- Durée initiale : 3 mois.
- 12 vidéos principales au total : 4 vidéos par mois.
- 4 séries de photos d'évolution : J0, J30, J60 et J90.
- 6 plans bruts complémentaires : 2 par mois, de 5 à 12 secondes chacun.
- Tous les fichiers sont remis en version brute, sans montage, sans musique, sans sous-titres, sans texte, sans transition et sans filtre beauté.

3. Format technique obligatoire

- Format vertical 9:16, pensé pour Reels, Stories et TikTok.
- Qualité recommandée : 1080p minimum, image nette et stable.
- Lumière naturelle ou lumière blanche propre. Éviter les pièces sombres et les contre-jours.
- Aucun filtre qui lisse, éclaircit, colore ou modifie l'apparence de la peau.
- Pour les vidéos parlées : visage visible, voix claire, environnement calme.
- Le produit utilisé doit être identifiable lorsque la vidéo concerne un soin précis.
- La participante peut recommencer sa prise autant de fois que nécessaire, mais elle envoie uniquement la meilleure version brute.

IMPORTANT

The Miracle Skin réalise le montage final. La participante ne doit pas ajouter de musique, de texte, de logo, de transition ou d'effet. L'objectif est de conserver des fichiers propres et polyvalents, réutilisables par la marque.

4. Mois 1 - Découverte & point de départ

Contenu	Durée	Format	Ce qui doit apparaître / être dit
VIDÉO 1 Face caméra - J0	45 à 60 s	Parlée	Se présenter brièvement. Expliquer sa problématique de peau. Dire depuis quand elle la rencontre. Expliquer ce qu'elle aimerait améliorer. Dire pourquoi elle accepte de documenter son expérience avec The Miracle Skin.
VIDÉO 2 Ma routine	30 à 45 s	Parlée + gestes	Montrer la routine en cours d'utilisation : produits dans l'ordre, application réelle, quantité approximative. Dire en quelques mots comment chaque étape s'intègre dans sa routine.
VIDÉO 3 Focus produit	20 à 30 s	Parlée	Choisir un produit reçu. Montrer le produit et sa texture. Expliquer comment elle l'utilise et sa première impression : texture, odeur, sensation, facilité d'utilisation. Aucun résultat inventé.
VIDÉO 4 Premières impressions	45 à 60 s	Face caméra parlée	Après environ 2 à 3 semaines : expliquer comment la routine se passe, ce qu'elle apprécie, ce qui lui demande de l'adaptation et ce qu'elle observe réellement sur sa peau à ce stade.

Photos J0

- 3 photos sans maquillage : face, profil gauche, profil droit.
- Lumière naturelle, sans filtre, cadrage visage similaire à celui qui sera utilisé aux prochains suivis.
- Ne pas retoucher les boutons, taches, pores, texture ou teint.

2 plans bruts complémentaires du mois 1

- Plan A : 5 à 12 secondes - produit dans la main, ouverture, texture ou pompe.
- Plan B : 5 à 12 secondes - application réelle d'un soin sur le visage, sans parler obligatoire.

5. Mois 2 - Utilisation réelle & évolution

Contenu	Durée	Format	Ce qui doit apparaître / être dit
VIDÉO 5 Journal de peau J30	45 à 60 s	Face caméra parlée	Faire un point honnête après environ 30 jours : ce qui a changé, ce qui n'a pas changé, comment la peau réagit, et comment elle vit la routine au quotidien.
VIDÉO 6 Routine dans la vraie vie	30 à 45 s	Parlée + gestes	Filmer une vraie routine du matin ou du soir, dans un contexte naturel. Montrer 2 à 4 étapes. Expliquer brièvement ce qu'elle fait et pourquoi elle garde cette routine.
VIDÉO 7 Mon produit préféré	20 à 30 s	Parlée	Présenter le produit qu'elle préfère à ce stade. Dire précisément pourquoi : texture, confort, simplicité, sensation, intégration dans la routine, ou observation personnelle.
VIDÉO 8 Ce que j'observe vraiment	45 à 60 s	Face caméra parlée	Décrire l'évolution sans exagération : boutons, taches, confort, texture, brillance, sécheresse ou autre problématique concernée. Mentionner aussi ce qui reste à améliorer.

Photos J30

- 3 photos : face, profil gauche, profil droit, sans maquillage et sans filtre.
- Reproduire au mieux la lumière, le cadrage et la distance utilisés à J0.

2 plans bruts complémentaires du mois 2

- Plan A : texture ou application d'un produit différent de celui montré au mois 1.
- Plan B : moment naturel de routine - miroir, nettoyage, sérum, crème ou geste skincare.

6. Mois 3 - Bilan & témoignage final

Contenu	Durée	Format	Ce qui doit apparaître / être dit
VIDÉO 9 Journal de peau J60	45 à 60 s	Face caméra parlée	Faire un point après environ 60 jours : évolution observée, constance de la routine, produits les plus utilisés, éventuelles difficultés et ressenti général.
VIDÉO 10 Ma routine aujourd'hui	30 à 45 s	Parlée + gestes	Montrer la routine telle qu'elle est devenue après plusieurs semaines. Expliquer ce qui a été conservé, ce qui a été ajusté et comment elle utilise les produits aujourd'hui.
VIDÉO 11 Le soin que je garderais	20 à 30 s	Parlée	Choisir un soin qu'elle souhaiterait continuer à utiliser. Expliquer pourquoi de façon personnelle. Il n'est jamais demandé de recommander un produit si elle ne le pense pas réellement.
VIDÉO 12 Témoignage final J90	60 à 90 s	Face caméra parlée	Raconter l'expérience complète : comment elle a découvert The Miracle Skin, sa problématique de départ, sa routine, ce qu'elle a réellement observé en 3 mois, ce qu'elle a aimé ou moins aimé, et son bilan final.

Photos J60 et J90

- À J60 : 3 photos - face, profil gauche, profil droit.
- À J90 : 3 photos finales - face, profil gauche, profil droit.
- Toujours sans maquillage, sans filtre et avec des conditions aussi proches que possible des photos précédentes.

2 plans bruts complémentaires du mois 3

- Plan A : produit préféré ou texture préférée.
- Plan B : plan skincare esthétique mais naturel : application, rangement de routine, produit dans la salle de bain, geste devant le miroir.

7. Calendrier de remise

- Mois 1 : les 4 vidéos + photos J0 + 2 plans bruts doivent être remis avant le premier réapprovisionnement.
- Mois 2 : les 4 vidéos + photos J30 + 2 plans bruts doivent être remis avant le réapprovisionnement suivant.
- Mois 3 : les 4 vidéos + photos J60/J90 + 2 plans bruts clôturent la période initiale.
- Les dates exactes sont communiquées à la participante au démarrage de son programme selon sa date de réception des produits.

8. Ce qui n'est pas accepté comme livrable

- Vidéo avec filtre beauté ou retouche de la peau.
- Vidéo trop sombre, floue ou avec un son inexploitable pour une vidéo parlée.
- Vidéo déjà montée avec musique, texte ou effets qui empêchent The Miracle Skin de la réutiliser librement.
- Contenu dans lequel le produit n'est pas identifiable lorsqu'il s'agit d'un focus produit.
- Témoignage manifestement récité, exagéré ou contenant des résultats inventés.
- Contenu sans rapport avec le brief demandé.

9. Authenticité de l'expérience

La participante doit parler uniquement de son expérience réelle. The Miracle Skin ne demande jamais de fabriquer un résultat, de cacher une réaction, ni d'affirmer qu'un soin a produit un effet qui n'a pas été observé. Une évolution faible, progressive ou différente de ce qui était attendu peut être documentée : l'authenticité fait partie du programme.

10. Engagement et poursuite du programme

Les produits remis dans le cadre du programme constituent la contrepartie en nature des contenus convenus. Les envois et réapprovisionnements suivants sont conditionnés à la remise conforme des contenus du cycle précédent.

- En cas de retard : rappel écrit et délai de régularisation de 7 jours, sauf accord différent avec The Miracle Skin.
- En l'absence de régularisation : suspension des prochains envois et possibilité de mettre fin au programme.
- Les modalités financières ou de restitution éventuellement applicables en cas de manquement sont fixées uniquement dans l'accord individuel signé avec la participante.

11. Utilisation des contenus, de l'image et de la voix

La remise des fichiers ne vaut pas, à elle seule, autorisation illimitée d'exploitation. Un accord individuel distinct précise les droits autorisés à The Miracle Skin : types d'utilisation, supports, durée, territoire, possibilité de montage, recadrage, sous-titrage et adaptation des contenus. La participante doit également autoriser expressément l'utilisation de son image et, lorsque présente, de sa voix.

12. Acceptation

La candidature au programme implique la lecture de ces conditions. La participation définitive n'est validée qu'après sélection par The Miracle Skin et acceptation de l'accord individuel applicable au partenariat.

Ce document constitue un cahier des charges opérationnel. Il ne remplace pas un contrat individuel adapté à la situation de chaque participante.